

Critères nationaux de labellisation E3D de territoire éducatif :

Niveau 1 : territoire engagé

- Des actions inter-écoles ou inter-degrés sont mises en place en lien avec des ODD et en articulation avec les enseignements.
- Un diagnostic global et des recommandations sont dressés par les chefs d'établissements et leurs comités d'EDD.
- La démarche fait l'objet de la création d'un comité de l'EDD de territoire.
- Les collectivités territoriales concernées sont engagées.
- Au moins deux structures du réseau sont labellisées E3D.

Niveau 2 : territoire apprenant

- Des projets EDD inter-écoles, inter-établissements ou inter-degré, se mettent en place de façon coordonnée.
- Le comité de l'EDD du territoire assure la coordination et la progressivité des projets et des actions EDD.
- La formation à l'EDD des personnels se met en place progressivement et les écodélégués des établissements travaillent ensemble.
- Des partenariats pérennes et structurants existent sur le territoire.
- Des actions de communication et de valorisation des actions, en coordination avec les collectivités territoriales de rattachement.
- Au moins la moitié des structures scolaires sont labélisées E3D sur le territoire.

Niveau 3 : territoire durable

- Des projets et actions d'EDD remarquables, coordonnés et transférables sont organisés sur le territoire.
- Les éco-délégués y sont des acteurs engagés et centraux, qui peuvent intervenir auprès des instances délibératives des collectivités territoriales de rattachement.
- Le territoire propose un parcours d'EDD de l'élève coordonné et cohérent, si possible de la maternelle au lycée.
- Une modification globale du fonctionnement des écoles et établissements du territoire permet de l'identifier comme un territoire contribuant du développement durable.
- Une éthique du développement durable sur le territoire se met en place par exemple sous la forme de l'adhésion à une charte.
- Une stratégie de pérennisation de la démarche est établie avec les partenaires institutionnels locaux.